

Bulletin F — relatif au bétail, aux oiseaux de basse cour, aux ruches d'abeilles et aux moyens de transport

Arrondissement..... de la circonscription de recensement
 Commune (Voir les notes explicatives au verso) N° du ménage.
 Ville, village, hameaux, mahala Nom et prénom du chef de ménage :.....
 Rue..... N° du bâtiment.

Ces renseignements ne seront utilisés que par la statistique. Ils ne serviront pas à des buts fiscaux, judiciaires, etc.

Les particuliers qui auront fourni des renseignements incomplets ou inexacts seront passibles d'amende et d'emprisonnement

1. ESPÈCE CHEVALINE		5. BOVINS		8. ESPÈCE PORCINE	
a) Poulains :	Ru-dessous de 1 an De 1 à 3 ans De 3 à 4 ans	a) Veaux au-dessous de 1 an :	Mâles Femelles	a) Porcelets au-dessous de 6 mois	
b) Pouliches :	Ru-dessous de 1 an De 1 à 3 ans De 3 à 4 ans	b) Bestiaux de 1 à 3 ans :	Taurillon Bouvillons (châtrés) Génisses	b) Verrats au-dessus de 6 mois	
c) Etalons de 3 à 4 ans		c) Taureaux et boeufs au-dessus de 3 ans :	Taureaux reproduct. Boeufs de trait Boeufs à l'engrais	c) Truies employées à la reproduction	
d) Etalons au-dessus de 4 ans :	Seulem. reproducteurs Reproduct. et de travail Seulem. de travail	d) Vaches au-dessus de 3 ans :	Employées uniquem. à la reproduction et vaches laitières Employées à la reproduct., vaches de trait et vaches laitières Seulem. de trait Vaches à l'engrais	d) Porcs et truies à l'engrais	
e) Juments au-dessus de 4 ans :	Seulem. poulinières Poulin. et de travail Seulem. de travail				
f) Chevaux hongres :	Seulem. be selle De selle et de travail ou ou seulem. de travail				
	Total		Total		
	<i>Dont, combien en sont :</i>		<i>Dont, combien en sont :</i>		
	De pure race indigène		De pure race indigène		
	De pure race étrangère		De pure race étrangère		
	De race indigène améliorée par croisement		De race indigène améliorée par croisement		
2. ESPÈCE MULASSIÈRE		6. ESPÈCE OVINE		9. OISEAUX DE BASSE-COUR	
a) Mulets au-dessous de 1 an		a) Agneaux au-dessous de 1 mois		a) Poules et coqs	
b) Mulets de 1 à 3 ans		b) Au-dessus de 1 an :	Béliers Moutons Brebis	b) Oies et jars	
c) Mulets au-dessus de 3 ans				c) Dindes et dindons	
	Total			d) Canards	
3. ESPÈCE ASINES		7. ESPÈCE CAPRINE		10. RUCHES D'ABEILLES	
a) Anons au-dessous de 1 an		a) Chevreux au-dessous de 1 an		a) Vieux système	
b) Anes et anesses de 1 à 3 ans		b) Au-dessus de 1 an :	Boucs non châtrés Boucs châtrés Chèvres	b) Nouveau système	
c) Anesse au-dessus de 3 ans					
d) Anes au-dessus de 3 ans					
	Total				
4. BUFFLES				11. MOYENS DE TRANSPORTS	
a) Bufflelins au-dessous de 1 an :	Mâles Femelles			a) Chars à chevaux à ressorts (phaétons, cabriolets, charrettes, charriots à charge, etc.).	
b) Bufflelins de 1 à 3 ans :	Taurillons Mâles châtrés Femelles			R 1 cheval	
c) Buffles au-dessus de 3 ans :	Taureaux reproduct. Buffles de trait Buffles à l'engrais			R 2 chevaux	
d) Bufflonnes au-dessus de 3 ans :	Employées uniquem. à la reproduction et bufflonnes laitières De reproduction, de trait et bufflonnes laitières Seulem. de trait R l'engrais			b) Chars à chevaux sans ressorts (charrettes, tomberaux et autres pareils) :	
	Total			R 1 cheval	
				R 2 chevaux	
				c) Chars à boeufs et à buffles :	
				R axes en bols, sans bandage en fer	
				R axes en bois et à bandage en fer	
				R axes en fer	
				d) Vélocipèdes	
				e) Véhicules à moteur :	
				Camions	
				Automobilles	
				Motocyclettes	
				Tracteurs	
				Navires à vapeur	
				Navires à voiles	
				Navires à moteur	
				Chaloupes	
				R moteur	
				Sans moteur	
				Barques :	

Je certifie la véracité et l'exactitude des renseignements ci-dessus, le chef de ménage:.....

L'agent-recenseur:.....